

1. **Appel et ouverture**

La **présidente, Carole Bettems**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillers et conseillères de leur présence.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 68 membres inscrits, 52 personnes sont présentes, 16 excusées.

La Municipalité in corpore est présente.

Le quorum étant atteint, **la présidente** ouvre la séance à 19h30.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

Le présent ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal n° 2/2009, du 29 septembre 2009**

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée et approuvé à la majorité, 2 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. **Correspondance éventuelle**

La **présidente** donne lecture d'un courrier reçu de la municipalité, émanant du service des communes et des relations institutionnelles et relatif au fichier informatique et à la protection des données. « La loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2008, elle remplace celle du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles. Sur la base de cette dernière, beaucoup de communes avaient adopté des règlements communaux sur les fichiers informatiques. Ces règlements ne sont qu'en partie compatibles avec la nouvelle loi. La LIPD donnait aux communes la compétence d'instituer une commission communale chargée de traiter les recours basés sur la loi. Hors, la nouvelle loi instaure une procédure de recours du préposé cantonal à la protection des données et à l'information qui exclut un recours préalable devant une commission communale. L'article 31, LPrD, prévoit en effet qu'une décision communale ne peut être contestée que par devant le préposé, ou alors directement auprès du Tribunal Cantonal. Le règlement qui instaure une commission communale de recours doit être par conséquent considéré comme caduque sur ce point. Cependant, les recours, internes à la Municipalité ou administratifs restent possibles dans la mesure où ils sont prévus dans les règlements communaux » Au vu de ce qui précède et conformément à la nouvelle législation entrée en vigueur, il ressort que la commission de recours en matière d'informatique et de la protection des données entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 dans notre commune n'a plus lieu d'être, en conséquence la commission de recours informatique est abolie.

5. **Assermentation**

Aucune demande n'est parvenue à ce jour au bureau du conseil

6. **Préavis municipal no 7/2009 relatif à la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets.**

- M. **Antoine Berger**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, M. **Antoine Berger**, municipal, lit les conclusions à l'assemblée et demande d'accepter ledit préavis tel que présenté.

-. M. **Jacques Pelichet** lit le rapport de la commission ad hoc.

- M. **Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La **présidente** donne la parole aux conseillers :

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 7/2009 est accepté à la majorité (1 non).

7. Préavis no 8/2009 relatif au budget 2010

En préambule, un membre du conseil souhaite faire une intervention au sujet du budget de l'année 1970. **La présidente** passe la parole à M. Willy Kursner.

Lorsque **M. Willy Kursner** a vu le budget dépasser les 5'000'000 de CHF, évènement tout à fait exceptionnel pour une Commune, M. Willy Kursner a eu une pensée sur le budget de 1970. A l'époque, il y avait les mêmes craintes. Ce fameux budget de 1970 passait les CHF 200'000.--. Les grandes discussions : comment contenir un budget en dessous des CHF 200'000.-- ? Le budget a finalement passé la rampe à CHF 199'975.— avec des recettes présumées à CHF 201'000.—environ. Depuis cette époque à nos jours, il y a eu beaucoup d'événements dans notre Commune. La salle de Municipalité était exiguë, le secrétaire prenait « juste » les PV, le boursier et le secrétaire travaillaient à la maison. Il n'y avait pas de téléphone dans la salle de Municipalité. La machine à écrire de l'époque avait été achetée d'occasion à l'intendance des casernes de Bière, elle était de marque « Nationale ».

M. Francis Liard, syndic, rajoute les détails suivants. En feuilletant le livre de Mme Molliex, on voit que le budget de 1991 était de CHF 1'678'000.--, en moins de 20 ans le budget a fait un saut énorme.

M. Francis Liard, syndic, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **M. Francis Liard, syndic**, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- **M. Tobias Meyer** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La **présidente** donne la parole aux conseillers.

M. François Burnand : si le budget de 1970 correspond à CHF 200'000.— et celui de 2010 à CHF 5'200'000.--, cela correspond à 26 fois plus. En conséquence, en 2050 nous voterons « peut-être » un budget de CHF 135'200'000.-- ...

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote à main levée, le préavis no 8/2009 est approuvé à la majorité, 2 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

La **présidente** passe la parole à M. Francis Liard, syndic.

M. Francis Liard, syndic, informe les conseillers que M. Michel Wehrli, de la Fiduciaire Fidal, s'occupant des comptes de la commune, est décédé dans la nuit de vendredi à samedi. Pour la commune, M. Michel Wehrli était une aide précieuse et dévouée.

9. Propositions individuelles

La **présidente** donne la parole aux conseillers.

Mme Laurence Sachot : concernant le développement durable et suite à un article paru afin de réduire la quantité de déchets d'une commune, il est proposé (dans ledit article) d'offrir à 50 familles un compost à vers de terre. Il s'agit d'un compost se développant sur plusieurs étages et qui peut englober les déchets papiers d'une famille de plusieurs personnes. Cette méthode est très utile pour un pêcheur et, visiblement, réduit considérablement les déchets papiers. Cela est une idée pour la Commune de Féchy. 50 familles peuvent le tester et si cela fonctionne, cela peut donner des idées à d'autres familles ou un apport pour ceux qui peuvent s'équiper d'un compost semblable. Le coût est d'environ CHF 500.--, étant donné qu'il y a une subvention pour le développement durable, cela intéresse Féchy ?

M. **Antoine Berger**, municipal, remercie Mme Laurence Sachot de son intervention. M. Antoine Berger n'est pas au courant de cette méthode. Si Mme Sachot a des adresses, cette dernière peut les transmettre à la Municipalité. La Commune a proposé des sacs à tri, il n'y a eu que 4 commandes sur 750 habitants. La Commune avait aussi traité avec l'entreprise Germanier afin de récupérer les déchets verts. Il y a eu une enquête auprès des habitants de Féchy, il s'est avéré que les habitants de notre Commune ne sont pas prêts à déboursier pour l'évacuation de leurs déchets verts. Pour l'instant, la Commune a renoncé à cette opportunité. La Municipalité est en pourparlers avec la SADEC de Nyon afin de trouver un compromis avec l'entreprise Germanier.

Mme **Laurence Sachot** : la grosse différence avec le compost c'est vraiment l'évacuation des papiers. Il y a un tiroir papiers, journaux, publicités etc...Mme Laurence Sachot va transmettre l'adresse à la Municipalité.

M. **Guy Mercier** a constaté que le chemin sortant de la décharge a été goudronné, il ne s'agit sans doute pas d'une initiative personnelle. M. Guy Mercier remercie la Municipalité de ce fait.

La **présidente** répond au nom de la Municipalité, effectivement ce fait est très apprécié.

M. **Willy Kursner** : concernant l'intervention de M. Guy Mercier sur le goudronnage du chemin de la déchetterie. A sa connaissance, ce chemin est communal...Il semblait qu'il y avait un léger grief avec une personne qui n'est pas concernée.

10. Tribune libre : invité, M. Jean-Marie Surer, député

La **présidente** salue et présente en quelques mots, notre invité du jour, Monsieur Jean-Marie Surer député.

Cette « tribune libre » offerte à une personnalité politique vaudoise est instaurée à mi-parcours de l'année législative communale. Elle permet à la personnalité invitée de s'exprimer sur un sujet de son choix qui sera inscrit dans nos mémoires selon le charisme de l'orateur.

La présidente remercie sincèrement M. Jean-Marie Surer et lui adresse ses meilleurs vœux pour une nouvelle année politique et familiale à la hauteur de ses souhaits.

11. Clôture de la séance

Chaque membre a reçu un résumé des dates des séances de conseil ainsi que des votations pour l'année 2010. Merci à chaque membre d'en prendre bonne note.

Sur demande de la Municipalité, **la 1^{ère} séance du conseil aura lieu le 27 avril 2010.** L'assemblée sera bien entendu convoquée en bonne et due forme et en temps voulu.

En cette fin d'année, **la présidente** tient à remercier les membres du bureau pour le travail fourni autant lors des séances que des votations ainsi que pour la confection des traditionnels panneaux qui ornent la grande salle.

Un grand merci également aux Fezzolans et aux Fezzolannes qui viennent au balcon écouter les séances et s'informer; peut-être qu'un jour, nous pourrons les compter comme membres du conseil.

La **présidente** rappelle que les demandes d'assermentations se font par écrit.

Merci encore à la presse qui se déplace régulièrement à Féchy.

La **présidente** souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année et présente ses vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de prospérité pour l'an nouveau.

Enfin, à celles et à ceux qui le souhaitent, le verre de l'amitié ainsi que l'agape, seront servis au fond de la salle. Ce moment de convivialité sera animé par la projection du film du SDIS Féchy-Bougy relatif à la 1^{ère} place obtenue ce printemps par l'équipe moto pompe au concours cantonal de Montreux, bravo à eux pour leur distinction.

La **présidente** remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h50.

Pour le bureau :

la présidente la secrétaire

Carole Bettems Francine Dupuis